



Chaudière neuve explosée, artisan non assuré, sarl en liquidation

Par **lace**, le **28/03/2012** à **15:50**

Bonjour,

j'ai fait installer une chaudière par un artisan (sarl) fin 2008. Celle-ci a été mal posée et a disfonctionné puis explosé. Nous avons dû faire appel à des experts et aller devant le tribunal. Depuis le debut de l'année cette sarl est en liquidation judiciaire et il n'y a pas d'actif. Le dossier va donc être classé. Pouvons-nous aller au pénal sachant que ce gérant a deux autres sarl ? Quelles démarches faire? (gendarmes, procureur ???) Devons nous attendre que la liquidation soit prononcée ou pouvons-nous entamer de suite une procédure ??
Je craque, pas de chauffage depuis 4 hivers merci de vos réponses.